

MODALITÉS D'ACCÈS À LA SALLE DE LECTURE

Suite à la parution du décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 :

La salle de lecture des Archives municipales de la ville d'Hyères est ouverte au public selon les modalités suivantes :

Réservation :

- La consultation des archives se fait **uniquement sur rendez-vous** par mail à l'adresse suivante : **service.archives@mairie-hyeres.com 48h à l'avance.**

Une confirmation de rendez-vous sera alors adressée par retour de mail.

- Afin de respecter **les règles de distanciations**, un seul lecteur est autorisé en salle de lecture.

- Les lecteurs sont invités à **passer commande de leurs documents** en même temps qu'ils réservent leur séance.

Mesures de prévention :

- Tous les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés.
- Du gel hydroalcoolique est à la disposition des lecteurs en salle de lecture.
- Port du masque obligatoire.



Nous restons disponible par téléphone pour tout renseignement
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h au 04.94.00.78.84
et par mail – **service.archives@mairie-hyeres.com**

<https://archives.mairie-hyeres.com>

